

CONCOURS IMPÉRIAL 2

1-2 août 2026

CONCOURS BRONZE SANCTIONNÉ PAR Cheval-Québec/ Canada Équestre

CIRCUIT : AERLLL-DRESSAGE

Date limite d'inscriptions : Vendredi 24 juillet 2026 20 :00

****IMPORTANT** ASSUREZ-VOUS DE REMPLIR TOUS LES FORMULAIRES :**

1-FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DU CAVALIER (à la fin de ce document)

2-FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES CLASSES (à la fin de ce document)

Votre test Coggins et une preuve de vaccination contre la rhinopneumonie et l'influenza doivent être déposée sur votre compte horsereg, ou joints à votre inscription.

La liste des règlements qui seront en vigueur cette journée est jointe à ce document. Il y aura une cantine style « BBQ » sur place, avec rafraichissements et grignotines.

L'horaire sera disponible dès le mercredi 29 juillet 2026. Vous devez respecter vos heures de passage, sous peine d'élimination. Advenant le cas où il y aurait du retard, veuillez suivre les directives des officiels sur place.

Les chevaux peuvent arriver sur le site à partir du vendredi 31 juillet à 9h00. La date d'arrivée doit être inscrite sur le formulaire d'inscription.

ADMISSIBILITÉ

Tous les concurrents doivent être membres en règle de l'Aerlll-dressage, de Cheval-Québec et de Canada Équestre, licence bronze minimum. Vous pouvez d'ailleurs déjà consulter le formulaire d'inscription au : www.horsereg.com. Un passeport d'un jour de l'aerlll-dressage c/c est également disponible pour pouvoir participer à une seule compétition dans la région. Vous le trouverez sur le formulaire d'adhésion à l'aerlll-dressage c/c. Il suffit de cocher la case : passeport d'un jour.

Classes :

Les reprises libres auront toutes lieu le samedi.

Aire de longe : Il sera possible de longer à l'extérieur dans la manège rond ou encore dans le grand manège intérieur. Un maximum de 1 cheval peut longer dans le manège rond et un maximum de 3 chevaux peuvent longer en même temps dans le manège intérieur.

Aires de pratiques :

Vendredi : Les aires de pratiques seront toutes accessibles à partir de 10h00 à 19h00.

Samedi : La compétition se déroulera à partir de 8h00. Les carrières seront disponibles pour échauffement pendant une heure après la fin de la dernière classe de la journée.

Dimanche : La compétition se déroulera à partir de 8h00. (Suivant le règlement de Canada Équestre, uniquement l'aire de réchauffement est accessible la journée de la compétition à l'exception du samedi en fin de journée).

COMITÉ DE CONCOURS

Les officiels seront :

<u>Juge 1</u>	<u>Mme Marlene Davis</u>
<u>Juge 2</u>	<u>M. Philippe Ouellet</u>
<u>Juge 3</u>	<u>Mme Agnieszka Wnorowska</u>
<u>Commissaire</u>	<u>Mme Diane Goyette</u>
<u>Commissaire</u>	<u>Mme Kim Doyon-Laliberté</u>
<u>Directrice de concours</u>	<u>Carine Blaquièrre</u>
<u>Secrétariat</u>	<u>Amélie Blaquièrre</u>
<u>Premier répondant</u>	<u>Olivier Limoges</u>
<u>Vétérinaire sur appel</u>	<u>Dr. Marylène Belisle 514-688-1887</u>
<u>Maréchal ferrant sur appel</u>	<u>Benoît Masse 514-220-0657</u>



Tous les entraîneurs qui seront présents sur le site pour entraîner des cavaliers doivent posséder leur licence d'entraîneur auprès de AerlII-dressage cc ET auprès de Canada équestre et être dument en règle. Si un entraîneur monte un cheval lors d'une journée de compétition, le cheval ne pourra concourir qu'en classe "ouverte" pour le reste de la journée.

Selon les règlements de Canada Équestre, tout cheval de 14,2 mains ou moins peut être éligible à la catégorie « poney » sans toutefois avoir l'obligation d'y être inscrit.

Les classes jeunes cavaliers, jeunes chevaux, kur initiation et les pas de deux sont des épreuves « maison ». Elles ne comptent pas pour les prix de CE et ne sont pas éligibles aux Jeux équestre du Québec.

Vous devez passer au secrétariat à votre arrivée sur le terrain. Votre inscription sera ainsi confirmée et on vous remettra votre numéro cavalier/cheval si vous n'en avez pas. Le cheval doit porter son numéro en tout temps lorsqu'il n'est pas dans son boxe.

Une preuve de test Coggins de l'année sera exigée ainsi qu'une preuve de vaccination pour l'influenza et la rhinopneumonie à jour.

CATÉGORIES :

JUNIOR : Tous les cavaliers jusqu'à la fin de l'année où ils atteignent l'âge de dix-huit (18) ans.

AMATEUR : Tous les cavaliers qui n'appartiennent plus à la catégorie JUNIOR et qui se conforme à la réglementation du statut d'amateur de Canada équestre.

OUVERT : Tous les concurrents (sans égard à leur âge ou à leur statut d'amateur ou de professionnel.)

À noter que toutes les classes ouvertes se font dans la carrière 20m x 60m.

PONEY : La hauteur du poney au garrot, mesurée à partir d'une surface uniforme, ne doit pas excéder un mètre quarante-huit (14.2 mains) sans fers.

Les substitutions ainsi que les « hors-concours » sont acceptés avec l'approbation de la direction du concours, le tout régit sous le règlement de Canada Équestre (E-Dressage, 7.11.10 et 7.11.11)

[L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscriptions qu'elle jugerait inappropriée.](#)



Style libre (Kurs):

SVP, le format privilégié pour les musiques est le format MP3 envoyé par courriel au carine.blaquiere@yahoo.ca. Il est également possible d'apporter une clé USB. Apportez votre clé USB au secrétariat lors de votre arrivée.

Politique de remboursement du Centre Équestre Impérial :

- Un remboursement complet vous sera remis pour toute annulation effectuée avant la date limite d'inscription et ce sans preuve médicale ou vétérinaire.
- En cas d'annulation entre la date limite d'inscription et l'arrivée du cheval sur le site, les frais d'administration et de classes, ne seront pas remboursés, à moins de présenter un certificat médical ou vétérinaire stipulant que le cavalier ou le cheval ne peut concourir. Dans ce cas, les frais seront remboursés en totalité.

En cas d'annulation alors que le cheval est sur le terrain de compétition aucun frais ne seront remboursés, à moins de présenter un certificat médical ou vétérinaire stipulant que le cavalier ou le cheval ne peuvent concourir. Dans ce cas les frais des classes seront remboursés. Les frais d'administration et de stall ne seront pas remboursés.



PRIX & BOURSES



Des rubans seront remis pour chacune des classes pour les six (6) premières places. Également, des rubans seront offerts aux champions et champions-réserves des classes régulières.

Le Centre Équestre Impérial offrira des bourses aux cinq (5) meilleurs résultats des reprises libres « kurs » catégorie amateur/junior tous niveaux confondus.

1ère place : 500\$

2e place : 400\$

3e place : 300\$

4e place : 200\$

5e place : 100\$

Une bourse sera également offerte dans au meilleur résultat des reprises libres « kurs » catégorie « ouvert » tous niveaux confondus.

1ere place : 250\$

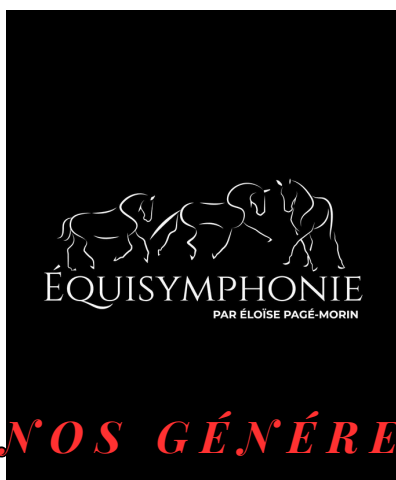
PRIX SPÉCIAUX

500\$: Meilleure note obtenue dans un pas de deux, toutes catégories confondues, offert par l'Académie du domaine Hope

150\$: Meilleure note en reprise libre junior, offert par Musique de kur.

100\$: Meilleure note artistique pour une reprise libre, toutes catégories confondues, offert par Équisymphonie.

5 x 100\$: Bourse "Coup de coeur" offerte par l'AerIII-Dressage CC. Chacun des officiels présents déterminera son coup de coeur de la fin de semaine.



MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

Contact :

Directrice de concours : Carine Blaquière

Adresse : 6980 Curé-Barrette, Terrebonne, Qc, J7M 1N1



Téléphone : 514-617-5537

Courriel : carine.blaquiere@yahoo.ca

Adresse du site de compétition : 6980 Curé-Barrette, Terrebonne, Qc, J7M 1N1

Classes para et thérapeutiques

Les athlètes ayant un handicap physique ou visuel qui utilisent des aides compensatoires et compétitionnent à un concours CE doit avoir le formulaire médical para-dressage de CE (niveau bronze) ou doit être sur la liste « Master list » de classification de CE (niveau argent et or). Le formulaire médical para-dressage de CE et/ou la classification sur la « Master list » doit indiquer les aides compensatoires permises à l'athlète en compétition.



RÈGLEMENTS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE LA JOURNÉE

- 1) Tous les chiens doivent être en laisse. Aucun chien en liberté ne sera accepté sur le terrain et ce, en tout temps.
- 2) Vous devez obligatoirement porter votre numéro de compétition en tout temps sur le terrain de compétition.
- 3) Aucun chien ne sera toléré dans les manèges ou les carrières.
- 4) Tous les déchets doivent être jetés dans les poubelles. Il en va de la sécurité de votre équidé favori et du respect de l'environnement.
- 5) Vous devez adopter un comportement respectueux envers l'équipe du Centre équestre impérial. N'oubliez pas qu'il s'agit ici de bénévoles qui se sont déplacés afin de faire de votre journée un moment inoubliable.
- 6) Aucune drogue ne sera tolérée sur le site.
- 7) Les cavaliers à cheval doivent porter leur bombe certifiée et ajustée en tout temps lors d'une compétition sanctionnée par Canada Équestre. Toute personne qui ne porterait pas la bombe se verra dans l'interdiction de participer à la compétition.
- 8) Vous devez afficher un no. D'urgence sur votre stalle.
- 9) Vous devez respecter le matériel mis à votre disposition.

- 10) Aucune attitude antisportive ne sera tolérée.
- 11) Tous les chevaux participants au concours pourront être appelés pour le test anti-dopage.
- 12) Les cavaliers n'ont à aucun moment le droit de texter à cheval.
- 13) L'utilisation d'une seule oreillette sera permise pour le cavalier lorsque vous utilisez un appareil de communication électronique à cheval.
- 14) Aucun téléphone coincé sous la bombe ne sera toléré.
- 15) Personne responsable (ayant signé les formulaires d'inscription pour mineur) doit se retrouver sur le site de compétition.
- 16) Vous devez apporter votre sourire et votre bonne humeur. OBLIGATOIRE ;)

« Le concours hippique Centre Équestre Impérial est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, a/s de Maison du Sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7 et est assujéti aux règlements de CE »

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à:

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.*
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.*
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.*
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux*
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.*
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.*

▪exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.

▪ promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE.

Les concurrents canadiens devront produire pour leur cheval le passeport et une licence équestre valide de CE pour prendre part au concours, ou s'il s'agit de titulaires d'un rajustement de licence sportive pour un seul concours, ceux-ci devront produire un formulaire d'enregistrement temporaire du cheval, acheté à chaque concours auquel ils participent.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout

règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

1. **PROCÉDURE POUR LA MESURE OFFICIELLE DE LA MUSEROLLE**

Une mesure officielle de la muserolle pourra être faite après le test. Si le test avec l'outil FEI n'est pas conforme, le cavalier sera éliminé. Il y aura possibilité de mesurer la muserolle avec l'outil, dans l'aire d'échauffement, sans pénalité

E 4.15 INSPECTION DU HARNACHEMENT

1. Les comités organisateurs, avec l'accord de leur(s) commissaire(s), pourront choisir de tenir des inspections du harnachement aléatoires ou obligatoires à tous les concours Bronze, Argent et Or sanctionnés par CE.

Exception : Des inspections du harnachement sont exigées pour tous les championnats Or, provinciaux, régionaux et nationaux. Voir l'article E 7.5.2.

2. L'inspection du harnachement est obligatoire à toute épreuve pouvant servir de qualification pour un concours/une équipe/un programme si elle est établie comme telle dans les critères de sélection (p. ex., les Championnats nordaméricains jeunesse).

3. Le protocole sur le serrage de la muserolle sera suivi avant la vérification du reste du harnachement et de l'équipement. Voir le paragraphe E 4.3.3.

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve.

Questions ?

Directrice de concours
Carine Blaquière

Téléphone
514-617-5537

Courriel
carine.blaquiere@yahoo.ca